



Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat :

Un petit pas pour la profession d'avocat, un grand pas pour l'état de droit

Le **Conseil des barreaux européens (CCBE)** représente les barreaux de 46 pays, soit plus d'un million d'avocats européens.

Le 12 mars 2025, dans une décision historique, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Convention sur la protection de la profession d'avocat. Cette décision historique est l'aboutissement d'un long processus de négociation qui a débuté en 2018 avec le soutien fort du CCBE.

Pour que la convention devienne effective, les États doivent maintenant la signer et la ratifier. La Convention devrait être officiellement ouverte aux signatures à la mi-mai 2025.

Que signifient la signature et la ratification ?



Signature

Un pays accepte les termes d'une convention internationale et montre son intention d'être lié par elle à l'avenir.



Ratification

Le pays accepte formellement d'être juridiquement lié par la convention, souvent après avoir obtenu l'approbation de son gouvernement ou de son corps législatif.

Ces deux étapes sont nécessaires pour que la Convention entre en vigueur, ce qui signifie qu'elle peut être applicable aux personnes qui l'ont signée.

Qui peut signer et ratifier la Convention ?

- **Les États membres du Conseil de l'Europe**
- **Les États non membres** ayant participé à l'élaboration de la convention
- **L'Union européenne**

En outre, après l'entrée en vigueur de la convention, d'autres **États non membres du Conseil de l'Europe** peuvent y adhérer sous certaines conditions spécifiées dans la convention.

Combien de signatures et de ratifications sont nécessaire ?

La Convention entrera en vigueur trois mois après qu'**au moins huit signataires, dont au moins six États membres du Conseil de l'Europe**, l'aient signée et ratifiée.

Que pouvez-vous faire pour les soutenir ?

Pour sauvegarder un monde régi par l'état de droit et les valeurs démocratiques, où les droits de chacun sont protégés, **encouragez votre pays à signer et à ratifier cette Convention sans délai**. Veillons à ce que les avocats puissent travailler librement et en toute indépendance pour faire respecter la justice et protéger les droits fondamentaux de chacun.

Davantage d'informations



Document explicatif (pour les barreaux, les avocats et le public désirant plus d'informations)



Note générale pour le public

Suivez toutes les actualités de la Convention sur **LinkedIn** et [ccbe.eu](https://www.ccbe.eu).

